



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 7, n°3 | Décembre 2016

Modalités de qualification et de gestion des
ressources naturelles (1/2)

Emmanuel Henry, Claude Gilbert, Jean-Noël Jouzel,
Pascal Marichalar, 2015, *Dictionnaire critique de
l'expertise. Santé, travail, environnement*, Paris, Les
presses de Sciences Po, 376 pages.

Amandine Oullion



Éditeur

Réseau « Développement durable et
territoires fragiles »

Édition électronique

URL : [http://](http://developpementdurable.revues.org/11494)

developpementdurable.revues.org/11494

ISSN : 1772-9971

Référence électronique

Amandine Oullion, « Emmanuel Henry, Claude Gilbert, Jean-Noël Jouzel, Pascal Marichalar, 2015, *Dictionnaire critique de l'expertise. Santé, travail, environnement*, Paris, Les presses de Sciences Po, 376 pages. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°3 | Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016, consulté le 01 septembre 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/11494>

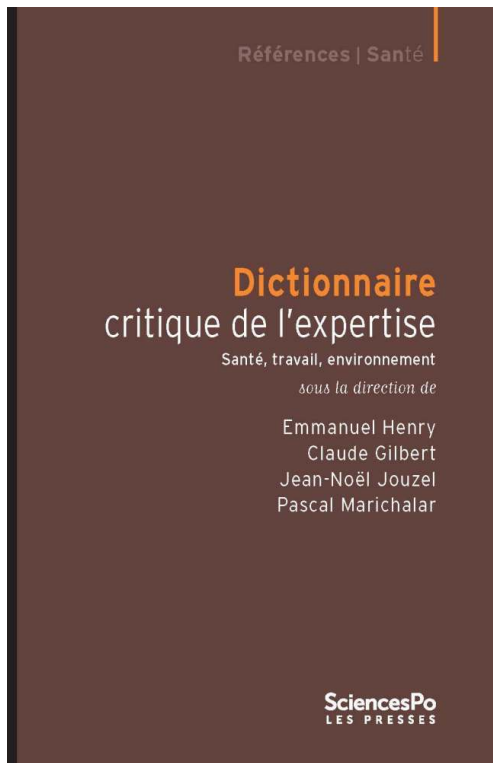
Ce document a été généré automatiquement le 1 septembre 2017.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Emmanuel Henry, Claude Gilbert,
Jean-Noël Jouzel, Pascal Marichalar,
2015, *Dictionnaire critique de
l'expertise. Santé, travail,
environnement*, Paris, Les presses de
Sciences Po, 376 pages.

Amandine Oullion



- 1 L'intérêt des sciences sociales pour les dispositifs d'expertise n'est pas nouveau. Il se développe dans les années 1970 et 1980, contemporain d'un phénomène plus global de montée des incertitudes, comme pour illustrer la réflexivité propre à la « société du risque »¹. Depuis lors, les travaux se sont multipliés dans ce domaine, accompagnant les transformations contemporaines de l'expertise et admettant une diversité d'approches. Ce sont ces transformations de la science qui justifient, en 2015, la publication d'un dictionnaire *critique*, visant à fournir un état de l'art complet et interdisciplinaire de la recherche sur les dispositifs d'expertise – portant plus particulièrement sur les thématiques de la santé, du travail et de l'environnement – mais aussi à défendre un certain point de vue sur cet objet, nourri d'un dialogue entre l'histoire, la sociologie, la science politique et les *science studies*.
- 2 Résultat de quatre années de séminaires (2011-2014), qui ont réuni une vingtaine de chercheurs, l'ouvrage rassemble à nouveau ces auteurs sous la direction d'Emmanuel Henry, de Claude Gilbert, de Jean-Noël Jouzel et de Pascal Marichalar pour donner corps à 42 notices. Chacune d'entre elles présente un état des lieux subjectif sur une notion, la plupart désignant un acteur de l'expertise, un principe encadrant le travail des experts ou bien un concept issu des sciences sociales. Les notices sont ainsi l'œuvre d'un ou plusieurs spécialistes, dont chacun s'attache à problématiser la notion abordée, à souligner la manière dont elle s'insère dans l'histoire des dispositifs d'expertise et à mettre en évidence les débats ou ambiguïtés qui l'entourent. Précédant ces notices, le livre s'ouvre sur une introduction générale, qui présente la démarche de l'ouvrage.
- 3 Le choix des entrées opéré par les auteurs témoigne assez bien de cette démarche. Il reflète l'attention portée aux évolutions récentes de l'expertise, mais aussi la volonté de mettre à distance les « notions obligées des débats publics » (p. 19) et d'adopter un regard

critique sur les concepts utilisés par les sciences sociales. En effet, les évolutions récentes de l'expertise sont directement abordées avec des notions comme celles de « bonne pratique médicale », de « lanceur d'alerte » ou encore d'« agence ». Evoquant cette dernière notion, Daniel Benamouzig montre ainsi en quoi le renouveau des agences, amorcé dans les années 1970, illustre et renforce de nouveaux rapports entre expertise, société et décision publique. Plus précisément, le développement des agences marque une volonté, d'abord, de dissocier les dimensions scientifique et politique de l'expertise – d'un côté l'évaluation du risque, assurée par les agences, de l'autre la gestion du risque, assurée par les pouvoirs publics –, ensuite, d'ouvrir davantage l'expertise à l'avis des acteurs profanes. L'auteur souligne cependant le caractère paradoxal de ces objectifs : en effet, la délégation de l'expertise scientifique aux agences amène celles-ci à se focaliser sur une exigence de rigueur méthodologique, les fermant de fait à l'expression des savoirs profanes.

- 4 Les auteurs investissent également le lexique du débat public afin de mettre à distance les mots dans lesquels l'expertise est pensée aujourd'hui de manière dominante. Il en est ainsi des termes « transparence », « victime » et « principe de précaution » par exemple. Il s'agit alors de comprendre comment ces termes se sont imposés, de comprendre aussi les effets d'un tel lexique sur les dispositifs d'expertise et sur la manière dont nous les percevons. Dans sa notice « consensus », Christine Dourlens souligne ainsi les travers de cette notion. Doté d'une forte légitimité – la double légitimité que confèrent l'unanimité et le discours scientifique – le consensus est pourtant chose fragile. En effet, ainsi que le souligne Christine Dourlens, la nécessité même d'obtenir un consensus sur une question dénote l'absence d'un jugement scientifique assez convaincant pour s'imposer sans débat aux décideurs. En outre, le consensus n'est pas l'expression d'une réelle convergence des opinions mais bien plutôt de l'absence de contestations sur une position, ce qui signifie que les parties au débat acceptent cette position sans nécessairement y adhérer. On retrouve la même volonté de déplacer le regard dans la notice « conflit d'intérêts ». Pour Boris Hauray, Emmanuel Henry et Sébastien Dalgalarro, en effet, le succès de cette notion a des effets ambigus : d'une part, il témoigne d'une attention croissante portée au poids des intérêts privés dans la décision publique ; d'autre part, il tend à masquer d'autres types de phénomènes mettant en jeu les rapports entre intérêts privés et intérêt public. Les auteurs évoquent par exemple le désir des experts de protéger leur réputation, cela peut impliquer de taire certaines informations pour ne pas contredire des expertises passées, ou encore le phénomène de *revolving door*, par lequel des membres d'autorités publiques sont engagés *a posteriori* par des entreprises auparavant sous leur contrôle². Plus encore, la généralisation des déclarations publiques d'intérêts³, en offrant l'apparence d'une réponse au problème, pourrait bien étouffer un débat plus approfondi sur la question.
- 5 Enfin, l'ouvrage accorde une attention particulière aux termes directement issus de la recherche en sciences sociales. En cohérence avec l'ambition critique du livre, les notices telles que « lanceur d'alerte », « épidémiologie populaire » ou « inégalités sociales de santé » ne s'en tiennent pas à un compte-rendu de la recherche et à un résumé de ses conclusions. Les auteurs s'appliquent davantage à mesurer l'intérêt de ces concepts, à mettre en évidence leurs limites et à interroger leurs effets sur le monde social. L'entrée « inégalités sociales de santé », rédigée par Thierry Lang, est exemplaire de cette démarche. Celui-ci, en effet, ne s'attarde pas sur une analyse des inégalités elles-mêmes, largement développée dans la recherche. Pour Thierry Lang, les inégalités sociales de

santé sont « une illustration emblématique des difficultés des institutions en charge de la santé publique à transformer des connaissances scientifiques en savoirs utiles pour l'action » (p. 187). Le texte explore donc davantage les raisons de ce difficile passage de la science et de l'expertise à la décision publique. Si les inégalités sociales de santé ont mis beaucoup de temps à être prises en compte par les autorités de santé, malgré l'abondance des connaissances sur la question, cela s'explique pour Thierry Lang par différents éléments de contexte structurels ou culturels : d'abord, la croyance tenace dans l'excellence du système de santé français ; ensuite, la prévalence d'un modèle curatif plutôt que préventif, mettant davantage l'accent sur l'accès aux soins que sur les risques collectifs ; enfin, l'avantage donné à un prisme individualisant concernant les facteurs de risque, qui tend à chercher les causes de la maladie dans des « styles de vie » propres à chacun.

- 6 Ainsi malgré la diversité des sujets abordés et l'important nombre de contributeurs, le *Dictionnaire critique de l'expertise* parvient à faire émerger un point de vue cohérent, dont on peut dégager ici certains éléments. Le premier enseignement important du livre touche, selon nous, à l'importance des structures, des rapports de force institués, dans les dispositifs d'expertise. Ce qui apparaît clairement, par exemple dans la notice « agnotologie »⁴ : à l'inverse des travaux affirmant l'intentionnalité de la production d'ignorance, Nathalie Jas insiste, elle, sur l'existence d'une ignorance systémique, liée aux conditions matérielles et institutionnelles de l'expertise. La seconde idée importante qui nous semble ressortir de l'ensemble des notices concerne le caractère illusoire d'une étanchéité entre savoirs et pouvoirs, matérialisée par la dichotomie entre évaluation et gestion du risque. Une telle séparation semble conduire à masquer les effets réciproques entre expertise et décision publique plutôt qu'à assurer une réelle indépendance de ces deux sphères. Cette porosité entre savoirs et pouvoirs apparaît également dans le regard que les auteurs portent sur les travaux en sciences sociales, malgré l'intégration encore limitée de ces disciplines aux processus d'expertise. Dans la notice « principe de précaution », Christine Noiville souligne l'attention croissante accordée dans les dispositifs d'évaluation et de gestion du risque à la pluralité des thèses et des opinions scientifiques, y compris minoritaires. Une telle démarche semble faire écho au « principe de symétrie » élaboré par David Bloor⁵, et devenu depuis un concept central pour une partie des *science studies*. Il semble ainsi exister une certaine performativité des concepts développés par les sciences sociales sur l'expertise elle-même.
- 7 Pour conclure, les auteurs du *Dictionnaire critique de l'expertise* sont parvenus à satisfaire un objectif double : dresser un état de l'art extrêmement riche, par ses idées comme par ses illustrations, de la recherche sur l'expertise en sciences sociales, et faire entendre une voix singulière sur cet objet, susceptible d'alimenter de futurs travaux. Autant manifeste que dictionnaire, cet ouvrage démontre tout l'intérêt d'une démarche d'expertise enrichie par les sciences sociales, « technologies d'humilité »⁶ à même de déplacer le regard des experts comme des décideurs.

NOTES

1. Beck U., Latour B., 2001, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, traduit par Bernardi L., Paris, France, Aubier, 521 p.
 2. On pensera par exemple à la récente embauche de José Manuel Barroso par la banque d'affaires Goldman Sachs, qui pose question bien qu'elle ne contredise pas le code de conduite interne à la commission européenne.
 3. Documents remplis par les experts, dans lesquels ceux-ci mentionnent les liens d'intérêt qu'ils entretiennent – ou ont entretenu – avec des organismes publics ou privés entrant dans le champ de compétence de l'institution qui les consulte.
 4. L'agnotologie désigne un champ d'étude, né dans les années 2000, qui étudie la production d'ignorance en tant que « travail actif et organisé d'acteurs dominants cherchant à protéger leurs intérêts ».
 5. Bloor D., 1976, *Knowledge and social imagery*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, xi+156 p.
 6. Jasanoff S., 1990, *The fifth branch: science advisers as policymakers*, Cambridge (Mass.), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, xiii+302 p.
-

AUTEUR

AMANDINE OULLION

Amandine Oullion est enseignante agrégée en sciences sociales et doctorante en sociologie au CETCOPRA (université Paris 1).